

CONVOCACTION

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 37
Pouvoirs : 11
Absent : 2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

Absents représentés

Mme MOUSSATEN Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme TALL Pouvoir à M. DEME
Mme DUHIN Pouvoir à M. VILLEMAIN
Mme SAKHO Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme HAMADOUC Pouvoir à Mme SAVAS
M. EL OUASTI Pouvoir à Mme FAZAL
Mme PEREZ Pouvoir à M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI Pouvoir à M. AKABLI
Mme JACQUEMART Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE Pouvoir à M. KA
M. FACCHINI Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. AÏT MESSAOUD, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

14 Concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin - Modification de la délibération n°03 du 16 décembre 2024 portant sur la composition du jury

■ Rapport de présentation :

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

Lors de sa séance en date du 3 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin.

Pour ce faire, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les membres à voix délibérative du jury avaient été désignés comme suit :

- Le Président : Maire de Creil ou son représentant
- Les 5 membres de la commission d'appel d'offres
- L'adjointe au Maire chargée du patrimoine communal et du cadre de vie,
- L'adjoint au Maire chargé de la vie sportive et des finances
- Un représentant de la direction générale de la Ville de Creil,
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maître d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...). Celles-ci seront désignés ultérieurement par arrêté municipal

A l'occasion du changement d'exécutif, lors du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, ces membres du jury ont été modifiés pour prendre en compte les nouvelles délégations attribuées aux adjoints au Maire. Les membres étaient ainsi désignés :

- La Maire ou son représentant, président du jury
- 5 membres de la Commission d'Appel d'Offres
- L'adjointe au Maire chargée du patrimoine communal, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de Ville
- L'adjoint au Maire chargé des finances et de la transition écologique
- L'adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des ressources humaines et des sports
- Un représentant de la direction générale de la Ville de Creil
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...)

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
 Reçu en préfecture le 28/02/2025
 Publié le 28/02/2025
 ID : 060-216001743-20250228-14DEL_CM240225-DE

M. Thierry BROCHOT apparaissant en tant que membres de la CAO et d'adjoint au Maire chargé des finances et de la transition écologique, il convient donc de corriger l'article 9 de la délibération n°3 en date du 16 décembre 2024 et de désigner les membres à voix délibérative du jury de concours de maîtrise d'œuvre comme suit :

- La Maire ou son représentant, président du jury,
- 5 membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- L'adjointe au Maire chargée du patrimoine communal, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de Ville : Mme Fabienne LAMBRE,
- L'adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des ressources humaines et des sports : M. Abdoulaye DEME
- Un représentant de la direction générale de la Ville de Creil : celui-ci sera désigné ultérieurement par arrêté municipal,
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...) : celles-ci seront désignées ultérieurement par arrêté municipal.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
 Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2162-15 à R2162-26 portant sur le déroulement du concours ainsi que l'article R2122-6,
 Vu la délibération n°27 du conseil municipal en date du 3 juin 2024 relative au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin,
 Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 16 décembre 2024 portant élection des représentants dans différentes instances,
 Vu le règlement intérieur relatif au fonctionnement des différentes instances intervenant en matière de commande publique approuvé par délibération n°13 en date du 19 février 2024,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 10 février 2025,
 Considérant la nécessité de corriger

■ **Vote**

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 37 | Pour : 37 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de retirer le 9^{ème} article de la délibération n°3 du conseil municipal en date du 16 décembre 2024 relative à la désignation des membres à voix délibérative du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin.

Article 2 : de désigner les membres à voix délibérative du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif sur le quartier du Moulin comme suit :

- La Maire ou son représentant, président du jury
- 5 membres de la Commission d'Appel d'Offres
- L'adjointe au Maire chargée du patrimoine communal, des travaux, du suivi opérationnel des grands projets et déléguée au Cœur de Ville : Mme LAMBRE
- L'adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des ressources humaines et des sports : M. DEME
- Un représentant de la direction générale de la Ville de Creil : celui-ci sera désigné ultérieurement par arrêté municipal
- 5 personnes qualifiées (architectes et/ou maîtres d'œuvre / bureau d'études / économiste de la construction...) : Celles-ci seront désignées ultérieurement par arrêté municipal.

Article 3 : confirme les délibérations n°27 du conseil municipal en date du 3 juin 2024 et n°3 du conseil municipal en date du 16 décembre 2024 en toutes leurs autres dispositions qui restent inchangées.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

28 FEV. 2025

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'Association
Chargée du Projet de Territoire

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

J. ID : 060-216001743-20250228-14DEL_CM240225-DE

S²LOW

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 060-216001743-20250228-14DEL_CM240225-DE